



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JUIN 2015

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis Marquant, Maire

Eric Rolin, Aymeric Ansel (départ à 18h50 pouvoir à Carole Butin), Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Colette Blondel, Pierre Delobel, Caroline Denuncq, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Jean Michel Gary, Christophe Podevin, Aline Pohier, Philippe Sambourg (pouvoir à Francis Marquant jusqu'à son arrivée à 19h05), conseillers municipaux.

Absents excusés :

Pascal Penet (pouvoir à Eric Rolin), adjoint. Jean-Pierre Duchatel (pouvoir à Jean-Michel Gary), Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire (pouvoir à Isabelle D'Haillecourt).

Absents non excusés : Joan Geffroy

Secrétaire de séance : Hélène Fiolet

Adoption du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 : adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois questions à l'ordre du jour : convention de lecture commune avec la CASO, décision modificative pour le budget des Garennes et renouvellement de ligne de trésorerie. Pas d'observation.

1) Tarifs garderie 2015/2016 :

Monsieur le Maire propose une hausse de 2% des tarifs de garderie pour l'année scolaire prochaine. Soit :

	Hel fallois	Extérieur
Carnet de 20 tickets demi-journée	8.40€	10.20€
Carnet de 20 tickets journée	15.00€	19.80€

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

2) Tarifs cantine 2015/2016 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% du tarif des tickets de cantine, soit un passage de 3.42€ le ticket à 3.49€ le ticket.

Un conseiller s'interroge sur la pertinence d'augmenter les tarifs, sachant que le coût est légèrement inférieur avec un fonctionnement en régie par rapport à la livraison par une société. Monsieur le Maire explique que comme indiqué lors de la précédente séance, le coût par repas est inférieur de 9 centimes par rapport à l'année dernière, mais la cantine reste déficitaire. La vente d'un ticket de cantine ne couvre pas les coûts du repas servi. De plus, avec l'augmentation de la fréquentation, le déficit global est à peu près identique à celui de l'année dernière. L'augmentation proposée est donc pertinente.

La délibération est adoptée à la majorité avec 17 pour.

3) Droit de place :

Monsieur le Maire propose de créer un droit de place de 30€ par an pour les commerces ambulants souhaitant s'installer dans la commune. En effet, la municipalité a constaté que beaucoup de commerçants ne restent que quelques semaines. Un droit de place permettrait d'ancrer davantage le commerçant.

La délibération est adoptée à la majorité avec 17 pour.

4) Participation de Ter'Immo pour les travaux de voirie de la Grise Borne :

La commune a engagé des travaux de voirie au lotissement de la Grise Borne. Ce lotissement faisant l'objet de travaux de borduration par la société Ter'Immo, Monsieur le Maire avait proposé lors de la dernière séance de prendre en charge l'ensemble des travaux, et d'accepter une participation financière à hauteur de 6 000€ de la part de Ter'Immo. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'encaisser cette somme de 6 000€ au titre de la participation de la société Ter'Immo aux travaux de voirie et borduration du lotissement de la Grise Borne.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

5) Schéma de mutualisation des services commune/caso :

Le conseil n'avait pas reçu les documents pour débattre de la mutualisation des services entre la commune et la caso. La question avait donc été repoussée. Les documents étant arrivés, Monsieur le Maire explique au conseil le fonctionnement de la mutualisation. Ainsi, une première phase consistera au test sur 3 produits courants : le sel de déneigement, les enrobés à froid et les ramettes de papier. Cela permettra de juger de la pertinence de la mutualisation sur ces produits simples. Il est également évoqué la mise en place de TAP intercommunaux. Il s'agirait de mettre à disposition des communes du matériel spécifique (type instruments de musique, matériel de sports peu courants...), ainsi que des animateurs. Une partie ressources humaine est également envisagée avec la mise en place d'un plan de formation commun à l'échelle intercommunale, des partenariats avec le cnfpt...

Départ d'Aymeric Ansel à 18h50.

6) Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie :

La CASO a adhéré à l'Agence Départementale d'Ingénierie afin de bénéficier d'une expertise supplémentaire en matière technique, juridique et financière pour les projets locaux dans les domaines de la voirie, aménagement, construction et rénovation d'équipements publics. Les communes membres de l'intercommunalité peuvent également bénéficier de cette expertise, la CASO prenant financièrement en charge leurs adhésions (équivalent à 1€ par habitant). Monsieur le Maire propose que la commune souscrive à l'adhésion de la CASO à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas de Calais ; et d'octroyer mandat et pouvoir au représentant de la CASO, M. Michel Prevost, qui sera chargé de représenter la commune au sein des organes décisionnels, de gestion et de contrôle de l'Agence.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

7) Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse :

Le CEJ entre la commune et la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Il y a lieu de le renouveler pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018, soit 4 ans. Ce contrat permet à la commune, sous réserve du respect de certains critères (taux d'encadrement, effectifs, qualification du personnel...), de bénéficier du soutien financier de la CAF du Pas de Calais pour la garderie et le centre de loisirs. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le renouvellement du CEJ.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

8) Convention de lecture publique CASO/Helfaut :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la convention proposée par la CASO qui vise à promouvoir la lecture publique. Cette convention crée un réseau de coopération des acteurs locaux de la lecture publique de la CASO. Plus concrètement, cela passe par l'harmonisation du système informatique dans les bibliothèques, pour que le logiciel de la bibliothèque d'Helfaut soit compatible avec celui de la bibliothèque communautaire. Toute inscription dans une bibliothèque d'une commune partenaire donnera accès à la bibliothèque d'agglomération moyennant une contribution symbolique de 1€. L'ensemble des bibliothèques seront connectées entre elles de manière à donner un accès plus large aux œuvres disponibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

9) Renouvellement ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie souscrite l'année dernière pour financer les travaux du lotissement des Garennes. Le montant demandé est de 250 000€, avec un taux basé sur l'euribor 1 semaine + 1.8%.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

10) Décision modificative budget annexe des Garennes :

Le receveur municipal a relevé des anomalies concernant le budget annexe des Garennes. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative pour se mettre en conformité. Le chapitre 002 doit être mis au 001. Egalement, il faut procéder à plusieurs opérations d'ordre pour intégrer les stocks de terrains, les travaux en cours et procéder à la sortie du stock pour la vente de terrain. Les dépenses / recettes de fonctionnement s'équilibrant in fine à 1 139 999.91€ et les dépenses / recettes d'investissement s'équilibrant à 761 141.91€. Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à ces opérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

DIVERS :

- Monsieur le Maire présente les différentes dérogations scolaires. Par ailleurs, 28 nouvelles inscriptions sont enregistrées pour la rentrée prochaine, toutes classes confondues. L'effectif total se portera à 163 élèves.

INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire a lancé une procédure d'expulsion pour un locataire d'un logement appartenant à la commune. Le locataire étant parti du logement sans prévenir et ne paye pas son loyer.
- Fonctionnement de la garderie : la municipalité va déplacer la garderie vers une salle de classe de la maternelle. Cela permettra aux enfants de ne plus traverser la route 2 fois par jour et donc de sécuriser le fonctionnement de la garderie. L'association des parents d'élèves et Monsieur le Directeur de l'école ont émis un avis favorable à ce déménagement. Parallèlement, cela permettra également d'agrandir le cyber centre et de bénéficier d'une majoration de la subvention de fonctionnement de la médiathèque.
- La Direction Départementale de la Protection des Populations a contrôlé la cantine scolaire. La DDPP a émis des observations sur la formation des agents et sur les agréments de certains fournisseurs. Par contre, les réglementations sur hygiène et la diététique sont parfaitement respectées. La municipalité dispose d'un délai de deux mois pour se mettre en conformité. Les mesures correctives sont déjà prises.
- Monsieur le Maire présente un document de l'agence d'urbanisme qui présente les modalités de création des communes nouvelles. Une étude est en cours pour évaluer l'impact financier de la fusion de plusieurs communes, avec plusieurs scénarii possibles (communes urbaines uniquement, quelques communes rurales ou toutes les communes de la CASO). La loi prévoit une incitation financière pour la fusion des communes. Cependant, il faut savoir que le gel de la baisse des dotations ne serait effectif que pour les communes nouvellement créées qui compteraient moins de 10 000 habitants au total. Les taux de fiscalités seraient également progressivement harmonisés.

Levée de séance à 19h40

Le Maire,
Francis Marquant.